

(Simulation du net à payer)

TYPE DE REMUNERATION Indicateurs Régime Général	
Indicateurs de la F.P.	STATUT Régime Général
INDIC	RÉGIME DE C IRCANTEC
pal 2 cl	ECHEL 97
NBI 0	BASE HOR 0
LLE	TX HOR 0



13	Traiter. ent de base indice RG
7	Indemnité de Résidence RG
	Indemn. Administr. Technicité RG
	Indemn. difficulté administr. RG
	RG Dédectible RG
	3 non déductible RG
	ORDS RG
	Urssaf Maladie PP RG
050	Urssaf Mal. RG Alsace Moselle
7058	Urssaf Vieillesse Plafond RG
67	Urssaf Vieillesse Plaf RG
	Urssaf Vieillesse économie PP RG
	Urssaf solid. aut. Tot RG
	Urssaf Vieillesse PP Tot RG
	Urssaf Vieillesse Familial RG
	Urssaf Alloc. Familial Compl RG
	Urssaf FNAL totalité RG
	Urssaf AT RG
	Urssaf Transp. sport PP RG
	Retraite Ircaotec TRA RG
	Retraite Ircaotec PP TRA RG
	Centre de Gestion RG
	Cot. Add. Med. CDG 67 RG
	C.N.F.P.T RG
	Pôle Emploi TRA Régime Général
4	NET A PAYER AVANT IMPOT. REVENU
5	Taux non personnalisé
01	Impôt / revenu prélevé source

Mission Paie

DECLARE POUR LE MOIS	
BRUT FISCAL	NET FISC
1 842.52	



AGENCE
TERRITORIALE
D'INGÉNIERIE
PUBLIQUE



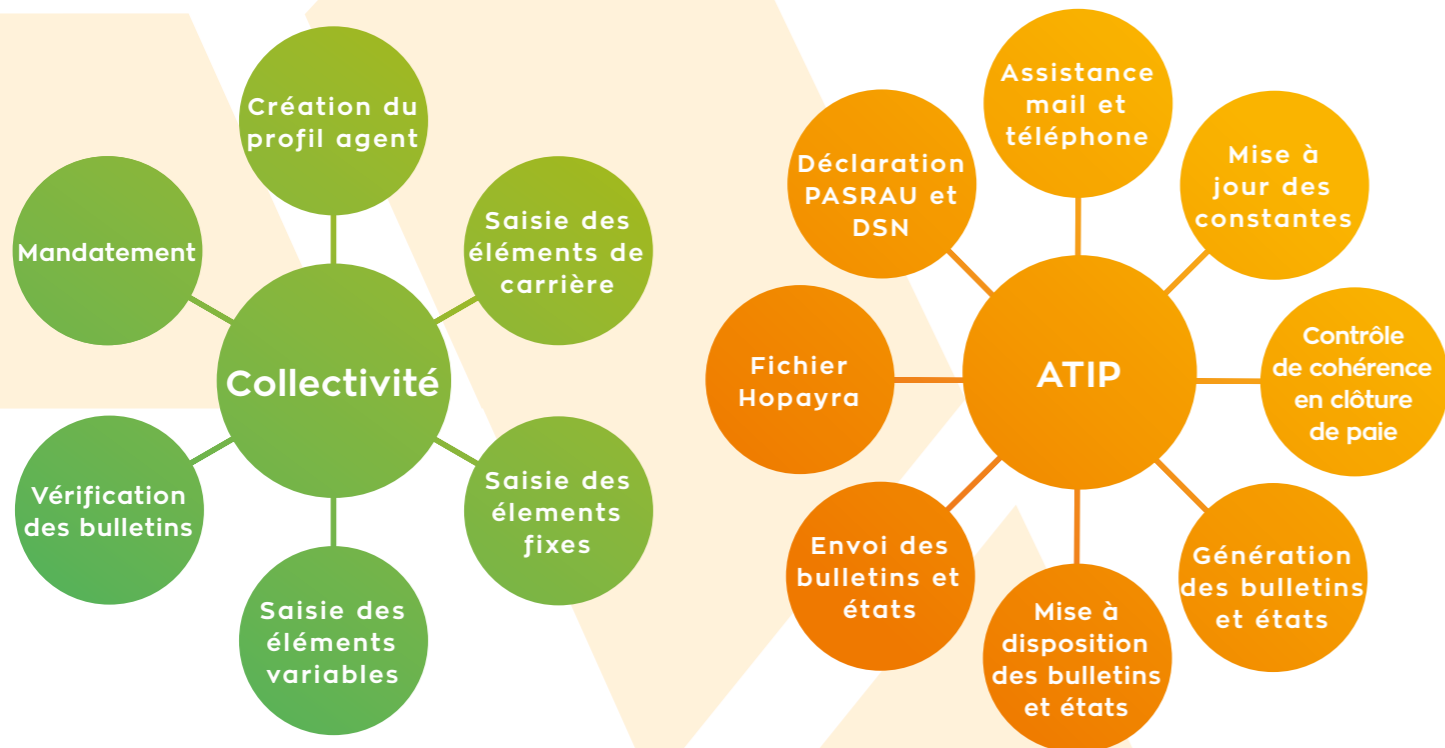
L'ATIP apporte son concours aux collectivités et établissements adhérents pour la gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus, via la mise à disposition d'un logiciel adapté aux spécificités de la fonction publique. L'équipe, composée de 4 gestionnaires et d'un responsable, forme les collectivités à l'utilisation du logiciel et les accompagne au quotidien pour toute question relative à la paie. Un nouveau service de paie à façon permet désormais aux collectivités de confier à l'ATIP la réalisation complète des paies, pour gagner du temps et sécuriser les opérations.

DEUX FORMULES SONT PROPOSEES, EN FONCTION DES BESOINS DES COLLECTIVITES.

La mise à disposition du logiciel

Une formule de base avec la mise à disposition du logiciel de paie adapté à la fonction publique territoriale et un accompagnement personnalisé dans le paramétrage de la paie.

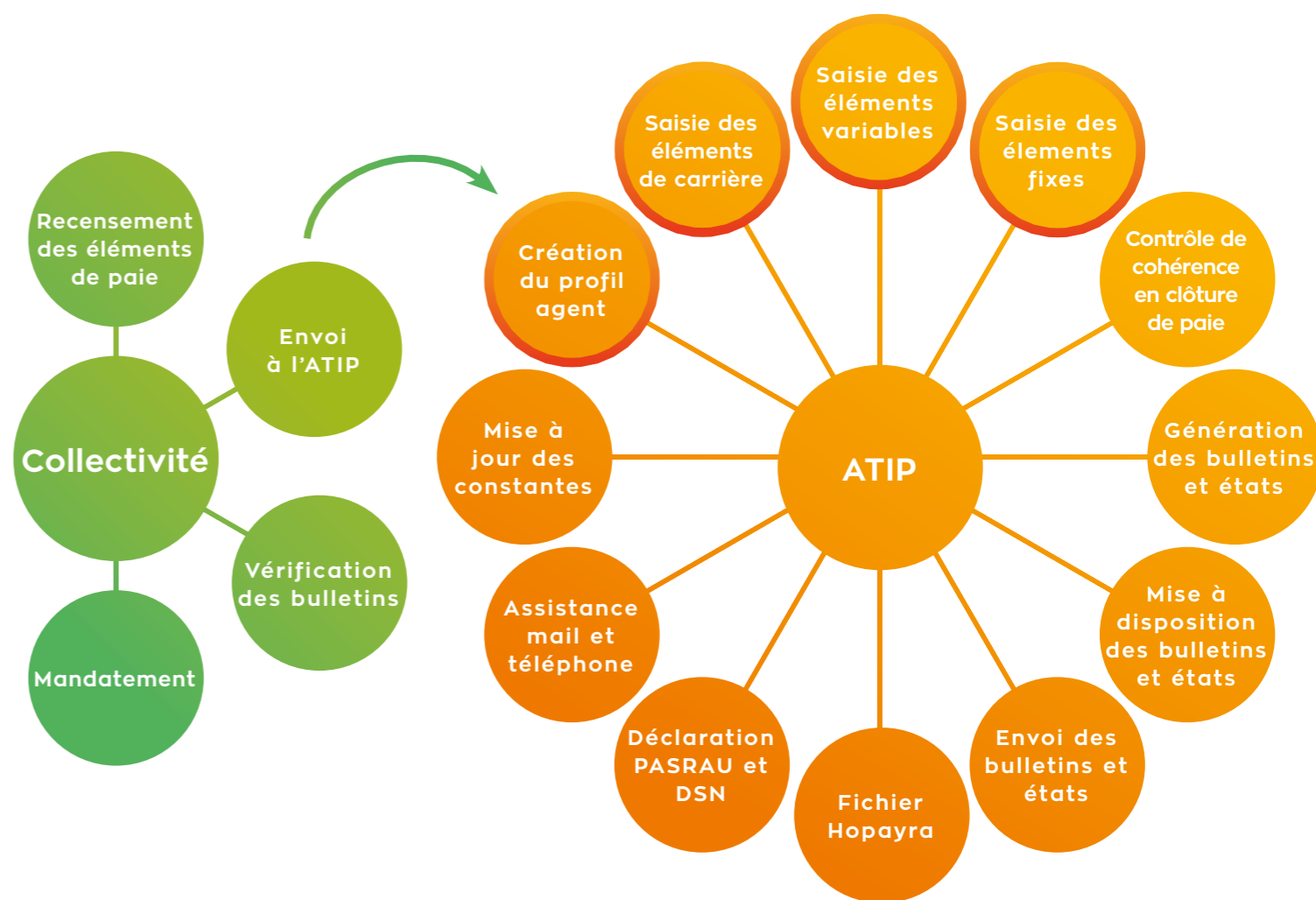
- La mise à disposition d'un logiciel de paie adapté à la fonction publique territoriale (actualisation des grilles indiciaires, du plafond de la Sécurité Sociale etc.)
- La formation de la personne en charge de la saisie des éléments de paie au sein de la collectivité ou de l'établissement concerné
- La création des profils de paie dans le cadre d'une reprise des données
- L'accompagnement quotidien dans la saisie de la paie via un standard téléphonique et une adresse e-mail dédiée
- La transmission de fiches conseils thématiques au gré de l'actualité paie
- La génération de la paie mensuelle et des états correspondants
- L'envoi du fichier de virement mensuel aux trésoreries
- La mise à disposition des bulletins et états mensuels et trimestriels pour le mandatement des charges la réalisation des déclarations
- L'envoi postal des bulletins et états en fonction de l'option sélectionnée (avec ou sans édition)
- La gestion intégrale du prélèvement à la source, de la DADSU (Déclaration annuelle des données sociales obligatoire) et de la DSN (Déclaration Sociale Nominative) à l'horizon 2022



La paie à façon

Un service de paie à façon, qui permet aux collectivités qui le souhaitent de confier à l'ATIP la réalisation complète des paies des agents et des indemnités des élus. Dans cette formule, l'ATIP assure, **en plus de toutes les actions décrites précédemment** :

- Un état des lieux des paies au démarrage de la prestation « paie à façon » (vérification de l'ensemble des bulletins et cotisations);
- La saisie de l'ensemble des éléments de paie (fixes et variables) préalablement transmis par la collectivité via une fiche navette;
- La prise en charge systématique de la création des profils de paie des agents;
- La saisie des absences maladie des agents et l'application des éventuels impacts (carence, plein traitement, demi-traitement);
- La saisie des évènements de carrière (avancements d'échelons, avancements de grades);
- La vérification chaque fin de mois de toutes les paies des agents (calcul du train de paie, comparaison d'un mois sur l'autre...);



LES +, QUELLE QUE SOIT LA FORMULE



Une équipe de gestionnaires experts, formés à la paie et au statut des agents publics
 Un « club utilisateurs » réunissant des collectivités de tailles différentes
 Des formations régulières proposées aux secrétaires de mairies et gestionnaires



Modalités d'adhésion

L'adhésion à la mission paie et le choix de la formule s'effectuent via une convention passée entre l'ATIP et la collectivité membre, qui aura au préalable pris une délibération confiant à l'ATIP la gestion des paies.

M. Gildas MIGNOT, responsable de l'équipe paie, se tient à votre disposition pour vous apporter toute précision utile.



Tarifs annuels par bulletin

Formule	Avec édition et envoi des bulletins de paie et états	Avec édition et envoi des bulletins de paie	Sans édition
Mise à disposition du logiciel	75 €	65 €	60 €
Paie à façon	135 €	125 €	120 €



+ 36,61 € / agents au moment de la reprise des données

Contacts



L'équipe à votre service, de gauche à droite : Efolé BEAUFORT, Hélène OESCHGER, Laëtitia MICHEL, Clotilde LECLERCQ, Gildas MIGNOT et Tony SITTLER.

→ **Gildas Mignot**
Responsable de l'unité paies et gestion des listes électorales
T. : 03 88 76 64 50
Mail : gildas.mignot2@atip67.fr

→ **Standard**
Ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00
T. : 03 88 76 63 88
Mail : assistance.pac@atip67.fr